

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 2008-969

Service consulté

**SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES
(REPARTITION DE CREDITS) - C032**

Résumé : Le présent rapport propose l'attribution d'un crédit de fonctionnement en faveur de la SPA de COLMAR, pour un montant de 10.000 €, en conformité avec l'enveloppe globale « soutien à la vie associative et aux collectivités » fixée lors du vote du BP 2008 en date des 13 et 14 décembre 2007.

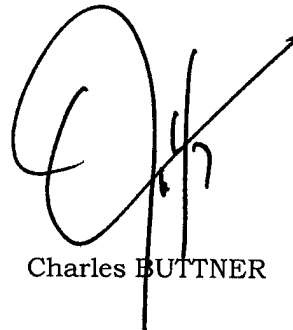
Après examen du rapport n°2008/I-6è/09, relatif à l'environnement naturel, l'Assemblée Départementale a décidé les 13 et 14 décembre 2007 d'inscrire un crédit de 2.130.700 € dont 200.000 € au titre des investissements et 1.930.700 € au titre du fonctionnement pour la politique de soutien à la vie associative et aux collectivités dont près de 402.000 € pour le monde associatif, le reste étant réparti entre les syndicats mixtes.

Le Haut-Rhin compte 3 SPA, implantées à MULHOUSE, COLMAR et LIEPVRE. Les SPA de MULHOUSE et LIEPVRE ayant présenté leurs demandes de subvention en début d'année, celles-ci ont déjà bénéficié de l'attribution d'une aide de 10.000 € chacune pour le fonctionnement de leur refuge animalier.

La SPA de COLMAR présente, avec un important retard, une demande de subvention de fonctionnement pour l'exercice 2008. Cette structure est régulièrement aidée par notre collectivité et rend compte de l'ensemble de ses actions. Il vous est proposé l'attribution d'une aide au fonctionnement de 10.000 €, montant égal aux dotations des années précédentes pour l'ensemble des SPA haut-rhinoises.

Cette proposition d'attribution de subvention a été préparée conformément aux crédits inscrits dans le cadre du BP 2008 et sera prélevée sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER